

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX ET TECHNOLOGIE**  
**APPLIQUEE A L'ECO-SOLIDARITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE: SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

<p><b>CODE: 791102U32D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du xxxx,**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX ET TECHNOLOGIE APPLIQUEE A L'ECO-SOLIDARITE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en œuvre une analyse du cycle de vie d'un produit ou d'une activité ;
- ◆ d'appréhender la thématique du changement climatique ;
- ◆ de développer une approche éco-solaire au bénéfice de solutions technologiques environnementales actualisées ou novatrices et adaptées.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### **En Fondements des sciences du vivant et de la Terre :**

- ◆ identifier les principes chimiques et biologiques de base ;
- ◆ illustrer des concepts et processus relatifs aux écosystèmes ;
- ◆ illustrer la nécessité de la préservation de la biodiversité.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « **Fondements des sciences du vivant et de la Terre** », n° de code **791101U32D1**, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au départ d'une situation donnée, en disposant de la documentation ad hoc,*

- ◆ de réaliser une analyse du cycle de vie (ACV) et en interpréter les résultats ;
- ◆ de formuler des pistes de solutions technologiques environnementales actualisées ou novatrices et adaptées.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à partir de situations exemplatives liées à l'éco-solidarité,*

#### 4.1. Le changement climatique

- ◆ de caractériser les causes du changement climatique : gaz à effet de serre (GES), pollution (plastique...), surconsommation, surproduction, surexploitation ... ;
- ◆ d'explicitier les conséquences à court, moyen et long terme du changement climatique : fonte des glaces, augmentation du niveau des mers, réchauffement climatique, catastrophes naturelles, incidence sur la santé, disparition des espèces.

#### 4.2 Analyse du cycle de vie (ACV) et impacts environnementaux

- ◆ de réaliser une ACV d'un produit ou d'une activité sur base des normes en vigueur ;
- ◆ d'évaluer les impacts environnementaux par l'interprétation des résultats d'une ACV.

#### 4.3 Solutions technologiques environnementales

- ◆ d'explicitier les caractéristiques de l'écoconception et les liens avec la démarche éco-solaire ;
- ◆ d'expliquer l'impact de la gestion des déchets (tri, décharges, incinération, recyclage et valorisation) et celle de l'eau (épuration, maillage bleu, potabilisation ...), dans le cadre d'une démarche éco-solaire ;
- ◆ d'appréhender les enjeux énergétiques d'une structure (service, bâtiment, entreprise...) tels qu'énergies vertes et renouvelables (EnR) : production, stockage, transport ... ;
- ◆ de présenter des solutions technologiques environnementales actualisées ou novatrices et adaptées à la biodiversité et aux écosystèmes telles que l'agriculture biologique, la permaculture, la nature en ville (végétalisation de l'espace urbain), la régénération des

zones vertes, le maillage vert ...

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b>Classement</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Le changement climatique	CT	B	12
Analyse du cycle de vie et impacts environnementaux	CT	B	20
Solutions technologiques environnementales	CT	B	40
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	<b>18</b>
<b>Total des périodes</b>			<b>90</b>